



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Estuaire
de la Loire

Avis d'ouverture d'une participation du public par voie électronique

SYNDICAT LOIRE AVAL

-

Départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, et du Morbihan

Communes concernées :

ABBARETZ, ANCENIS – SAINT-GÉRÉON, ANGRIE, BASSE-GOULAIN, BATZ-SUR-MER, BESNÉ, BOUAYE, BOUÉE, BOUGUENAI, BOUVRON, BRAINS, CAMPBON, CANDÉ, CARQUEFOU, CASSON, CHALLAIN-LA-POThERIE, CHAUMES-EN-RETZ, CHAUVÉ, CHAZÉ-SUR-ARGOS, CHEIX-EN-RETZ, CORCOUÉ-SUR-LOGNE, CORDEMAIS, CORSEPT, COUËRON, COUFFÉ, CROSSAC, DIVATTE-SUR-LOIRE, DONGES, DREFFÉAC, FÉREL, FROSSAY, GRAND-AUVERNÉ, GRANDCHAMP-DES-FONTAINES, GUENROUËT, GUÉRANDE, HAUTE-GOULAIN, HÉRIC, JOUÉ-SUR-ERDRE, LA BAULE-ESCOUBLAC, LA BOISSIÈRE DU DORÉ, LA CHAPELLE-DES-MARAIS, LA CHAPELLE-GLAIN, LA CHAPELLE-HEULIN, LA CHAPELLE-LAUNAY, LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, LA HAYE-FOUASSIÈRE, LA LIMOUZINIÈRE, LA MARNE, LA MEILLERAYE DE BRETAGNE, LA MONTAGNE, LA PLAINE-SUR-MER, LA REMAUDIÈRE, LA ROCHE-BLANCHE, LA TURBALLE, LAVAU-SUR-LOIRE, LIGNÉ, LOIRÉ, LOIREAUXENCE, MACHECOUL SAINT-MÊME, MALVILLE, MAUGES-SUR-LOIRE, MAUVES-SUR-LOIRE, MÉSANGER, MISSILLAC, MONTOIR-DE-BRETAGNE, MONTREVAULT-SUR-ÈVRE, MOUZEIL, NANTES, NIVLLAC, NORT-SUR-ERDRE, NOTRE-DAME-DES-LANDES, OUDON PAIMBOEUF, PANNECÉ, PAULX, PETIT AUVERNÉ, PETIT-MARS, PIRIAC-SUR-MER, PONTCHÂTEAU, PORNIC, PORNICHT, PORT-SAINT-PÈRE, POUILLÉ-LES-COTEAUX, PRÉFAILLES, PRINQUIAU, QUILLY, REZÉ, RIAILLÉ, ROUANS, SAFFRÉ, SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU, SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX, SAINT-BREVIN LES PINS, SAINT-DOLAY, SAINTE-ANNE SUR BRIVET, SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE, SAINTE-PAZANNE, SAINTE-REINE DE BRETAGNE, SAINT-ETIENNE DE MER MORTE, SAINT-ETIENNE DE MONTLUC, SAINT-GILDAS DES BOIS, SAINT-HERBLAIN, SAINT-HILAIRE DE CHALÉONS, SAINT-JEAN DE BOISEAU, SAINT-JOACHIM, SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES, SAINT-LEGER LES VIGNES, SAINT-LUMINE DE COUTAIS, SAINT-LYPHARD, SAINT-MALO-DE-GUERSAC, SAINT-MARS DE COUTAIS, SAINT-MARS DU DESERT, SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, SAINT-NAZAIRE, SAINT-PÈRE-EN-RETZ, SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU, SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, SAINT-VIAUD, SAUTRON, SAVENAY, SÉVÉRAC, SUCÉ-SUR-ERDRE, TEILLÉ, THOUARÉ-SUR-LOIRE, TOUVOIS, TRANS-SUR-ERDRE, TREILLIÈRES, TRIGNAC, VAIR-SUR-LOIRE, VAL D'ERDRE-AUXENCE, VALLET, VALLONS-DE-L'ERDRE, VERTOU, VIGNEUX-DE-BRETAGNE, VILLENEUVE-EN-RETZ, VUE, ERDRE-EN-ANJOU, LES TOUCHES, HERBIGNAC, INDRE, ORÉE D'ANJOU, ORVAULT, LE CELLIER, LE CROISIC, LE LANDREAU, LE LOROUX-BOTTEREAU, LE PALLET, LE PELLERIN, LE PIN, LE POULIGUEN LE TEMPLE-DE-BRETAGNE

Le public est prévenu qu'en application de l'article L.212-9 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique, portant sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) **Estuaire de la Loire se déroulera du 22 août au 30 septembre 2022 inclus**. Cet avis est affiché dans l'ensemble des communes concernées et fait l'objet d'une publication sur les sites internet des services de l'État de la Loire-atlantique, du Maine-et-Loire, et du Morbihan.

Pendant toute la durée de cette participation du public par voie électronique, le dossier de révision du SAGE de l'Estuaire de la Loire sous format papier sera mis à disposition du public à la préfecture de la Loire-Atlantique à Nantes, à la sous-préfecture de Saint-Nazaire, ainsi qu'à la maison de l'État à Ancenis-Saint-Géréon aux dates et heures d'ouverture au public. Pour le département du Morbihan et du Maine-et-Loire, la consultation sous format papier se fera sur demande écrite adressée par courriel à ddtm-see-strategie@loire-atlantique.gouv.fr

Ce dossier sera disponible en version dématérialisée sur le site internet suivant : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement/Consultations-en-cours>

Le public pourra faire part de ses observations via le questionnaire qui sera mis en ligne sur le site internet suivant : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement/Consultations-en-cours> ou questions par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Bureau Stratégie
10 Bd Gaston Serpette, BP 53060 – 44036 Nantes CEDEX 1

L'évaluation environnementale du dossier de révision du SAGE de l'Estuaire de la Loire, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et le mémoire en réponse aux remarques formulées par la MRAE sont insérés au dossier mis à disposition du public.

Au terme de cette participation du public par voie électronique, le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux Estuaire de la Loire, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés, sera approuvé par les Préfets de Loire Atlantique, du Maine et Loire et du Morbihan.